

POURQUOI CHOISIR L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE

L'engagement volontaire souscrit par Kruger, Forêts et Produits forestiers démontre sa détermination à améliorer sans cesse ses pratiques forestières et à faire preuve d'une grande transparence auprès du public dans sa démarche vers l'aménagement forestier durable.

À titre de gestionnaires de territoires forestiers au Québec, en Ontario, à Terre-Neuve et en Colombie-Britannique, les employés de la société Kruger sont sensibilisés à l'importance de la protection, de la biodiversité et de la mise en valeur des ressources et contribuent à l'essor social et économique des collectivités liées à ces territoires forestiers. L'utilisation judicieuse des ressources sert de prémisses à la planification minutieuse de chaque activité dans une perspective d'aménagement forestier durable et d'amélioration continue.

Afin d'améliorer leurs façons de faire et d'intégrer les communautés locales à la planification des différentes activités forestières, les scieries de la société Kruger, ainsi que Corner Brook Pulp and Paper à Terre-Neuve-et-Labrador, se sont volontairement engagées dans la démarche rigoureuse de l'aménagement forestier durable (AFD). Des tables permanentes de concertation ont été mises sur pied en 1999 en Mauricie, en 2000 sur la Côte-Nord et en 2003 à Terre-Neuve, dans le but d'associer les communautés locales à l'identification d'objectifs et d'indicateurs de suivi d'un aménagement forestier durable ainsi qu'à la planification régulière des activités forestières. Ce système permet ainsi de tenir compte des valeurs, des préoccupations et des particularités régionales dans les plans d'aménagement forestier et de développer des stratégies particulières d'interventions correspondant aux besoins des utilisateurs de la forêt.

Les plans d'aménagement forestier durable pour les activités forestières de la société Kruger répondent aux six critères d'aménagement forestier durable reconnus mondialement :

1. Conservation de la diversité biologique
2. État et productivité de l'écosystème forestier
3. Conservation des ressources pédologiques et hydriques
4. Contributions des écosystèmes forestiers aux cycles écologiques planétaires
5. Avantages multiples pour la société
6. Acceptation de la responsabilité à l'égard du développement durable

Les plans d'aménagement forestier durable pour les aires communes 043-20 en Mauricie, et 093-20, sur la Côte-Nord, peuvent être consultés sur le site Web de Kruger Inc., à l'adresse : [www.kruger.com/foresterie durable](http://www.kruger.com/foresterie_durable).

Un lien permet de consulter la section foresterie durable de Corner Brook Pulp and Paper Limited à Terre-Neuve-et-Labrador à l'adresse : www.cbpl.com.